



### Relevés RREGOP

À tous les automnes depuis que vous êtes dans l'enseignement, vous recevez votre relevé de participation pour le calcul de la retraite. À l'automne dernier, vous auriez dû recevoir le relevé au 31 décembre 2019. Or, dans le contexte actuel, ce relevé n'a pas été envoyé par la poste. Compte tenu de certaines contraintes administratives, celui-ci ne le sera pas.

Au lieu de distribuer les relevés par la poste, Retraite Québec a accéléré son virage numérique. Ainsi, vous pourrez obtenir vos relevés RREGOP en vous connectant à votre dossier, à l'adresse suivante : [https://www.rq.gouv.qc.ca/fr/services/services\\_en\\_ligne/mon\\_dossier\\_regie/Pages/mon\\_dossier\\_regie.aspx](https://www.rq.gouv.qc.ca/fr/services/services_en_ligne/mon_dossier_regie/Pages/mon_dossier_regie.aspx)

Pour le moment, le relevé au 31 décembre 2018 (reçu par la poste à l'automne 2019) y figure. Retraite Québec a pour objectif de déposer les relevés au 31 décembre 2019 pour le mois de mars ou le début avril. Par la suite, la cadence normale reprendra et à tous les automnes, les relevés au 31 décembre précédant l'année en cours y seront déposés.

**Gagnez du temps!**

- > Accédez à votre relevé de participation numérique.
- > Activez le mode numérique et adhérez aux notifications dès maintenant.
- > Recevez un avis aussitôt que votre relevé sera disponible.

**Connectez-vous!**

Votre gouvernement

Retraite Québec

Certains d'entre vous songez probablement à la retraite!

Communiquez avec moi si vous désirez obtenir des calculs à cet effet!

Xavier Hainse, conseiller

### Professionalisme

Ce n'est pas d'hier que nous entendons parler de professionnalisme dans notre fonction. Certains ont à l'esprit un ordre professionnel, d'autres simplement une reconnaissance du travail que l'on fait comme professionnel de l'éducation auprès des jeunes et moins jeunes. Au-delà de la définition que nous y portons, il y a un élément qui unit ces visions de « l'enseignant professionnel ». Ce que l'on dit ou ce que l'on fait, que ce soit dans l'école ou à l'extérieur de celle-ci, peut entacher l'image de l'enseignement et surtout nuire à la valorisation sociale qu'on souhaite de notre profession.

Nous avons tous et chacun des obligations liées à notre tâche de travail et je ne dis pas que nous devons continuer à faire plus. Ce que je souhaite nous rappeler c'est de bien faire ce qui se doit et surtout de laisser tomber ce qui est inutile, mais aussi nuisible. Nous sommes des ambassadeurs de l'enseignement, agissons en conformité avec notre rôle.

### Négociation

Lors de notre dernière assemblée générale extraordinaire, nous avons obtenu, tout comme la majorité des syndicats affiliés à la CSQ, un mandat allant jusqu'à 5 jours de grève. Dans les jours qui ont suivi, la CSQ a fait une sortie médiatique annonçant que 73% de ses membres avaient voté pour le même mandat.

Au lendemain de cette sortie, par un pur hasard, Mme Sonia Lebel (présidente du Conseil du Trésor) demandait à rencontrer nos représentantes, Mmes Josée Scalabrini et Sonia Éthier, (FSE et CSQ) pour tenter d'accélérer notre négociation sectorielle à une table restreinte. Nous avons accepté d'aller s'y asseoir afin de mettre rapidement derrière nous cette négociation une fois pour toute.

Malheureusement, bien que nous soulignons le premier anniversaire de la fin de notre convention collective dans quelque jours (31 mars), il semble que l'accélération demandée soit absente de la table de négo tout comme les mandats des vis-à-vis patronaux.

Nous sommes catégoriques depuis le début de la négociation, nous devons obtenir des gains significatifs sur : la composition de la classe et les services aux EHDA, la tâche, la rémunération, la précarité et l'entrée dans la profession pour qu'il puisse y avoir une entente. Négocier rapidement ne veut pas dire acquiescer à n'importe quoi. La partie patronale parle encore de décloisonnement de la tâche, ne répond même pas à l'engagement du gouvernement d'abolir les six premiers échelons de notre échelle de traitement. Rien dans ce qu'elle propose ne permet de répondre à nos grandes demandes. Si les échanges aux tables n'avancent pas, nul doute que nous aurons à mettre en application notre mandat de grève dans les prochaines semaines.

Pour améliorer nos conditions, nous devons nous montrer unis et solidaires devant ce gouvernement sourd à nos demandes. Ça ne peut plus durer. **En éducation, il faut que ça change maintenant!**

Rémi Therriault, président

## Dates importantes à surveiller

Les prochaines semaines ont une importance non négligeable dans le processus d'affectation-mutation pour l'année 2021-2022. Certaines dates sont à retenir si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous voulez demander un congé sans traitement pour l'année prochaine, ou en renouveler un, à temps plein ou à temps partiel;
- Vous voulez demander une retraite progressive;
- Vous voulez demander un mouvement volontaire

### Avant le 1<sup>er</sup> avril 2021 :

Si vous désirez demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel ou si vous souhaitez renouveler un tel congé, vous devez faire parvenir votre demande au CSS avant le 1<sup>er</sup> avril 2021. N'oubliez pas d'inclure le SEHCN en copie conforme lorsque vous envoyez votre demande.

### Avant le 15 avril 2021 :

Si vous désirez faire une demande de mutation volontaire pour l'année prochaine, vous devez faire parvenir votre demande au CSS **avant** le 15 avril 2021. N'oubliez pas d'inclure le SEHCN en copie conforme lorsque vous envoyez votre demande.

Lorsque vous faites une demande de mutation volontaire, vous devrez identifier les écoles et les champs pour lesquels vous avez un intérêt. N'hésitez pas à utiliser le verso de la feuille si nécessaire. Sachez également qu'une demande ne constitue pas nécessairement une mutation. Si aucun poste dans l'une des écoles identifiées ne vous revient, vous demeurez sur votre poste actuel.

Toutefois, dès qu'un poste dans l'une des écoles que vous avez identifiée vous revient par ancienneté, vous y êtes automatiquement affecté(e). Il n'est pas possible de changer d'idée.

Prenez note que le congé sans solde et la mutation volontaire ne s'appliquent que pour les enseignants réguliers ayant complété une année de service, c'est-à-dire les enseignants détenant un poste (permanents ou en voie de permanence).

Xavier Hainse, conseiller

Syndicat de l'enseignement  
de la Haute-Côte-Nord/CSQ



Baie-Comeau, le 23 mars 2021



## Notre actualité syndicale

Vol. 7 No 4



### MOT DU PRÉSIDENT

Nous voilà dans le dernier droit de l'année scolaire. Le printemps nous montre le bout de son nez avec la chaleur et le soleil. Le ministre de l'Éducation a finalement convenu des valeurs des bulletins (35%-65%) et annulé les évaluations ministérielles. Maintenant qu'il a sorti aussi les savoirs-essentiels à voir, vous pouvez planifier les évaluations et la fin d'année.

Pendant ce temps, la négociation continue, mais avance à pas de tortue.

Déjà les Cegeps affiliés à la CSQ ont envoyé leur avis de grève qui se tiendra le 30 mars prochain. Le gouvernement, s'il veut éviter des grèves ici et là, doit négocier et améliorer nos conditions d'exercices. Il est présentement minuit moins une! Pour le moment, ce ne sont que les Cegeps qui débrayent. Si rien ne change, il se pourrait que ce soient plus de 550 000 syndiqués de la fonction publique qui sortiront dans la rue pour signifier leur mécontentement et demander des améliorations de leurs conditions de travail.

Restez informés pour la suite!

  
Rémi Therriault, président

